

# L'investissement responsable

## Créer un atout durable pour votre pratique

L'investissement responsable (IR) a fait partie des concepts d'avant-garde qui ont le plus fait parler d'eux et ont suscité le plus d'intérêt dans le secteur des placements cette année. Et cela se comprend. Des preuves de plus en plus nombreuses corroborent la corrélation positive entre les mesures tangibles prises par les sociétés pour s'attaquer aux enjeux environnementaux, sociaux et liés à la gouvernance (ESG) et les rendements favorables obtenus par les actionnaires.

Nos clients manifestent aussi un intérêt grandissant pour l'IR. Dans cette conjoncture, les conseillers ont l'occasion d'acquérir une longueur d'avance en étant les premiers à affirmer leur rôle d'experts en la matière sur ce marché en essor et, en parallèle, de singulariser leur gamme de produits.

Pour encourager et faciliter les activités de mobilisation auprès des clients, le présent rapport expose 1) les **avantages pour les conseillers** de prendre en considération les concepts et les produits en matière d'IR; 2) les **meilleures pratiques que les conseillers** se doivent de garder à l'esprit; 3) des preuves à l'appui de la **corrélation entre l'investissement responsable et le rendement des placements**.

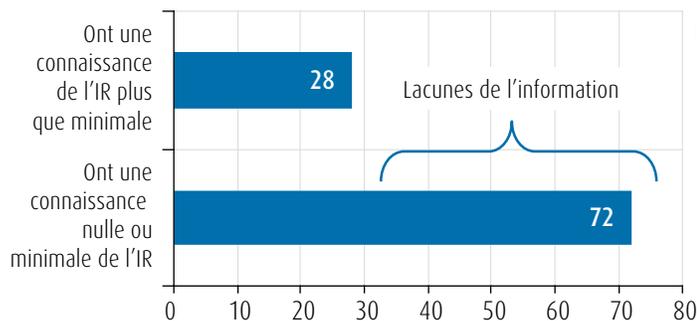
## Les avantages de l'investissement responsable pour votre pratique

**Bâtir un portefeuille de qualité supérieure :** Les sociétés présentant de solides caractéristiques ESG sont en général des entreprises de qualité supérieure : elles sont mieux gérées et exercent des contrôles rigoureux sur les risques, ce qui peut améliorer leurs rendements corrigés du risque du portefeuille.

**Faire en sorte que les placements des clients soient en adéquation avec leurs préférences en matière de durabilité :** Selon des recherches récentes, 79 % des investisseurs finaux au Canada aimeraient être renseignés proactivement au sujet des options IR par leur fournisseur de services financiers (conseiller en placement compris). Or, seulement 23 % de ces investisseurs se sont fait demander si les produits IR les intéressaient et seulement 28 % estiment bien connaître l'IR (diagramme 1). Les lacunes de l'information offrent aux conseillers une occasion facile à saisir.

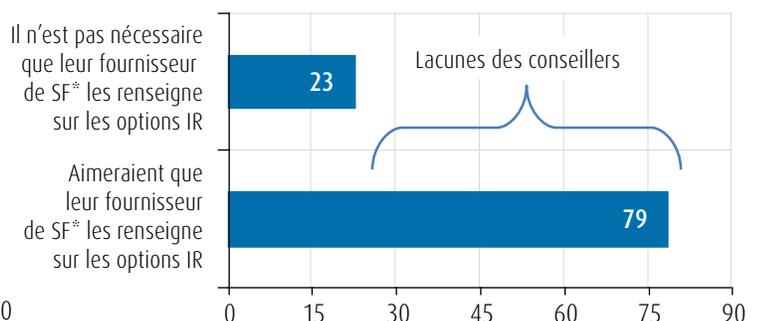
### Graphique 1<sup>1</sup> :

Quel est le niveau de connaissance de l'investissement responsable de vos clients?



\* SF = services financiers

Vos clients souhaitent-ils entendre parler de l'IR par leur représentant des services financiers?



**Être à l'avant-garde de la réglementation :** L'une des recommandations du *Groupe d'experts sur la finance durable*, qui a été largement cité en 2019, préconise un renforcement et une officialisation accrue des responsabilités des conseillers en placement pour qu'ils amènent leurs clients à envisager des options en matière d'investissement responsable. Bien que l'adoption et la date de prise d'effet de nouveaux règlements à cet égard soient encore indéterminées, les services-conseils qui devancent l'orientation de la réglementation seront en meilleure position à moyen et à long termes.

**Devoirs fiduciaires :** De plus, le Groupe d'experts a recommandé que les considérations relatives au climat et aux facteurs ESG fassent partie intégrante des devoirs fiduciaires des conseillers. Ces changements nécessiteraient une interprétation élargie du concept de devoir fiduciaire, mais il est clair qu'ils limiteraient davantage l'exposition des fiduciaires aux responsabilités juridiques qu'une interprétation strictement étroite de ce concept.

**Transfert de patrimoine :** Les millénariaux forment un segment nombreux et important. Aux États-Unis, ils sont appelés à bénéficier d'un transfert de patrimoine de 30 mille milliards de dollars en provenance de leurs parents baby-boomers. La situation est semblable au Canada, et les conseillers doivent maîtriser les placements et les thèmes de l'investissement durable, car 90 % de ce groupe démographique ont exprimé leur intention d'orienter leurs portefeuilles vers des placements responsables au cours des cinq prochaines années.

## Encadré 2 :

## En quoi le Groupe d'experts sur la finance durable consiste-t-il?

Le gouvernement fédéral a créé le Groupe d'experts sur la finance durable pour explorer des moyens par lesquels le secteur des services financiers peut contribuer à encourager et à canaliser les flux de capitaux afin de promouvoir les projets canadiens à faibles émissions de carbone.

Son rapport final fait état de 15 recommandations. Voici les recommandations les plus pertinentes pour les conseillers :

- **Recommandation 2** : Permettre aux Canadiens d'affecter leur épargne à des investissements respectueux du climat et offrir des incitatifs à le faire.
- **Recommandation 6** : Clarifier la portée de l'obligation fiduciaire dans le contexte des changements climatiques.
- **Recommandation 10** : Promouvoir l'investissement durable en tant qu'investissement normal au sein de la communauté canadienne de gestion des actifs.
- Le rapport intégral est accessible [ici](#).

## Critères à observer dans la constitution de portefeuilles thématiques

**Le rendement est-il sacrifié?** L'investissement responsable ne devrait pas être une affaire perdante. La durabilité et le rendement devraient aller de pair. Tout comme dans la gestion de fonds d'investissement classiques, suivre et examiner de près les statistiques sur le rendement et les risques et effectuer des recherches pour déterminer si un mandat ESG donné est à la remorque de son indice de référence.

**Avoir recours aux agences de notation** : Les fournisseurs de cotes boursières sont légion sur le marché – pensons à MSCI ou à Morningstar – et un nombre croissant d'agences de taille plus modeste font concurrence aux fournisseurs en place. Les cotes attribuées à un même titre peuvent varier considérablement et, compte tenu de l'aspect qualitatif subjectif des cotes ESG, les conseillers qui achètent des titres individuels seraient avisés de vérifier les cotes d'une agence en regard de celles d'autres fournisseurs.



**Approche de l'exercice du droit de vote du gestionnaire** : Le vote par procuration est l'un des outils les plus puissants à la disposition des gestionnaires de fonds ESG pour promouvoir les enjeux de la durabilité auprès des sociétés dans lesquelles ils investissent. Il serait bon que les conseillers interrogent les gestionnaires de fonds sur la manière dont ils utilisent leurs votes par procuration et les progrès accomplis à l'égard d'initiatives précises ayant fait l'objet d'un vote. Cela peut également les aider à avoir des conversations mobilisatrices avec les clients.

**Comprendre les placements détenus** : Les fonds d'investissement et les FNB qui adoptent une approche d'exclusion, par exemple les solutions zéro combustible fossile ou zéro tabac, s'adressent peut-être davantage aux clients ayant des restrictions précises. D'autres clients ont peut-être un intérêt prononcé pour une idée ou un thème lié à l'investissement responsable, par exemple la diversité des genres ou l'utilisation efficace de l'eau. Il importe de comprendre quels sont les titres détenus dans un fonds IR; de nombreuses solutions parmi les mieux cotées du point de vue des critères ESG peuvent néanmoins inclure des actions « immorales » classiques parce que les sociétés en cause sont, par exemple, des chefs de file ESG dans leur secteur. Pour ce faire, les conseillers devraient comprendre le spectre des solutions d'investissement responsable (schéma 3).

**Éviter d'isoler les facteurs environnementaux (E) au détriment des facteurs sociaux (S) et liés à la gouvernance (G)** : Il y a un risque possible d'exagérer l'importance d'un aspect au détriment des autres. Disons qu'une compagnie aérienne qui utilise des sources d'énergie de rechange a un problème de gouvernance concernant la rémunération excessive de sa haute direction. Voici un cas réel illustrant ce risque : en 2018, PG&E, une société de services aux collectivités américaine qui s'était attiré des éloges en raison de ses investissements dans des technologies propres, a déclaré faillite après le constat de manquements en matière de gouvernance. Le fait d'accorder une attention complète à chacun des trois facteurs peut contribuer à atténuer ce risque.

## Schéma 3 :

## Spectre de l'investissement responsable



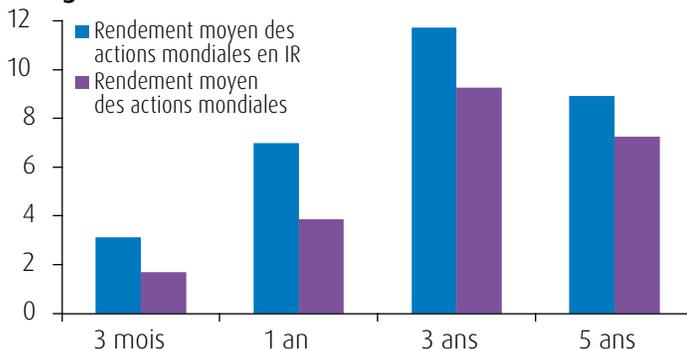
## Comment les placements responsables se sont-ils comportés?

Le plus gros obstacle, peut-être, auquel les conseillers se heurtent est la crainte que les stratégies en matière d'investissement responsable soient un boulet pour le rendement parce qu'elles occultent les résultats au nom de principes liés à la durabilité. Comme nous l'avons noté précédemment, c'est tout le contraire.

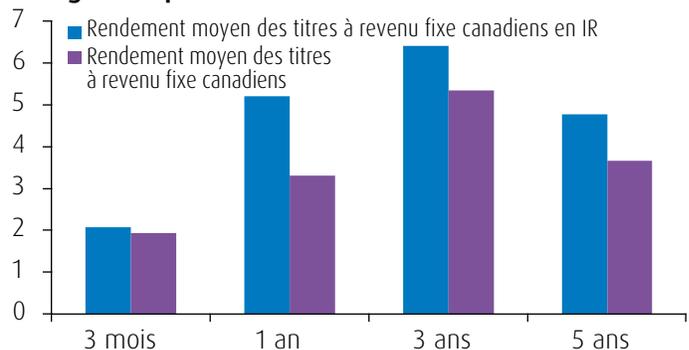
Selon des données de l'Association pour l'investissement responsable (AIR) du Canada, près de 75 % des fonds gérés selon des principes responsables et domiciliés au Canada ont dégagé des rendements supérieurs aux moyennes de leur catégorie sur un an, et les pourcentages sont comparables (plus de 50 %) pour des périodes de trois et de cinq ans. Par conséquent, le mythe voulant que l'investissement responsable et l'obtention de rendements relatifs supérieurs s'excluent mutuellement peut être déboulonné.

Diagramme 4<sup>2</sup> : Rendement des fonds IR au Canada, en date du 30 juin 2019

## Catégorie des actions mondiales



## Catégorie équilibrée des actions canadiennes



De nombreuses études empiriques corroborent la corrélation entre les facteurs ESG et le rendement corrigé du risque. Parmi les études les plus citées, celle de l'Institute for Sustainable Leadership de l'Université de Cambridge a fait ressortir que des facteurs ESG négatifs peuvent être associés à une volatilité ou à un coût du capital accru. BMO Gestion mondiale d'actifs a produit le document ci-dessous, qui analyse plus en profondeur certaines de ces études. [LIEN](#)

## Croissance mondiale des actifs IR

On assiste à une croissance exponentielle de l'IR à l'échelle mondiale<sup>3</sup>. Les investisseurs européens ont été les premiers à adopter les principes de l'IR et, pour leur part, les caisses de retraite et les investisseurs institutionnels de même que les impératifs de la réglementation ont servi de catalyseurs. **Les marchés de l'IR continuent de prendre de l'expansion au Canada et aux États-Unis – contrairement à ce qui se passe en Europe, la croissance en Amérique du Nord est dictée davantage par le marché que par la réglementation –, mais vu le renforcement prévu de la réglementation, le Canada est en position favorable pour poursuivre sa croissance.** Des enjeux comme les préoccupations suscitées par l'utilisation du plastique et la sensibilisation grandissante à la réalité que le Canada se réchauffe plus rapidement que les autres pays développés rendent l'IR plus impérieux aux yeux des investisseurs.

Tableau 5<sup>3</sup> : Croissance de l'IR à l'échelle mondiale

	2014	2016	2018	Croissance par période		Taux de croissance annuel composé (TCAC) de 2014 à 2018
				Croissance de 2014 à 2016	Croissance de 2016 à 2018	
Europe	9 885 €	11 045 €	12 306 €	12 %	11 %	6 %
États-Unis	6 572 \$	8 723 \$	11 995 \$	33 %	38 %	16 %
Canada (\$ CA)	1 011 \$	1 505 \$	2 132 \$	49 %	42 %	21 %
Australie/Nouvelle-Zélande (\$ AU)	203 \$	707 \$	1 033 \$	248 %	46 %	50 %
Japon	840 ¥	57 056 ¥	231 952 ¥	6 692 %	307 %	308 %

Remarque : Les valeurs des actifs sont exprimées en milliards.

**Les investisseurs finaux veulent de plus en plus avoir prise sur le mouvement qui propulse un changement constructif et porteur de sens. Ce qui leur manque, ce sont des instructions et une ligne de conduite quant à la manière dont leur portefeuille peut les aider à atteindre ce but et à changer la donne, tout en maintenant des rendements solides corrigés du risque. Dans ce contexte, les conseillers ont une excellente occasion de différencier leurs services en établissant un partenariat avec les clients pour effectuer des placements responsables.**



<sup>1</sup> Source : Sondage d'opinion des investisseurs de l'AIR 2019.

<sup>2</sup> Source : Les fonds d'investissement responsable au Canada – Faits saillants du T2 2019 – juillet 2019.

<sup>3</sup> Sources : 2018 Global Sustainable Investment Review, Global Sustainable Investment Alliance.

BMO Gestion mondiale d'actifs est le nom qui englobe BMO Gestion d'actifs inc., BMO Investissements Inc. et les sociétés de gestion de placements spécialisées de BMO. Les fonds d'investissement BMO sont offerts par BMO Investissements Inc., un cabinet de services financiers et une entité juridique distincte de la Banque de Montréal. Les placements dans les fonds d'investissement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi (le cas échéant), de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire l'aperçu du fonds ou le prospectus du fonds d'investissement pertinent avant d'investir. Les fonds d'investissement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

<sup>MD</sup> Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.